



dimanche
5 AVRIL 2020

La
Tulle-Brive Nature
10ème édition

BRIVE



TrailS

5 avril 2020

Règlement de l'épreuve

L'épreuve respecte le cahier des charges de la Fédération Française d'Athlétisme

Article 1 : Présentation des épreuves

Article 1-1 : L'ultra trail de 81km

Epreuve attribuant 3 points pour l'UTMB voir règlement :

<https://utmbmontblanc.com/fr/page/17/Courses%20qualificatives%20-%20R%C3%A8glement.html>

Ce parcours de **81 km environ**, entre la plaine des jeux des Bouriottes à Malemort et le site de l'Auzelou avenue Faro à Tulle **est une épreuve chronométrée avec classement**. Elle emprunte des chemins communaux, ruraux, mais aussi des chemins privés avec convention de passage uniquement pour cette journée.

La course est ouverte à tous, licenciés FFA ou non à partir de la catégorie Espoir, né en 2000 et avant. Pour les non licenciés FFA, il faudra présenter un certificat médical de non contre-indication **à la course à pied en compétition** datant de moins d'un an à la date de la course (donc fait après le 5 avril 2019).

Attention la FFA ne reconnaît plus la licence FFtri, donc seules les personnes présentant une licence FFA valide sont dispensées de présenter un certificat médical.

Outre le classement individuel dans chaque catégorie d'âge, il sera établi un classement par équipe FFA sur les 3 premiers coureurs.

Le départ sera donné à **5h30**

Attention, une barrière de temps sera imposée, il vous faudra passer:

- A Laguenne au km 37 avant 11h06 sinon vous serez mis hors course
- A Gimel les Cascades au km 53 avant 14h20 sinon vous serez mis hors course
- Au Mons/SDIS au km 60 avant 15h30 et là vous aurez 2 possibilités
 - o Abandonner et vous serez mis hors course
 - o Rejoindre l'arrivée par un parcours balisé de 4.5km. Vous serez classé après les derniers avec une pénalité de 3h, et vous ne pourrez pas bénéficier des 3 points comptants pour l'UTMB.

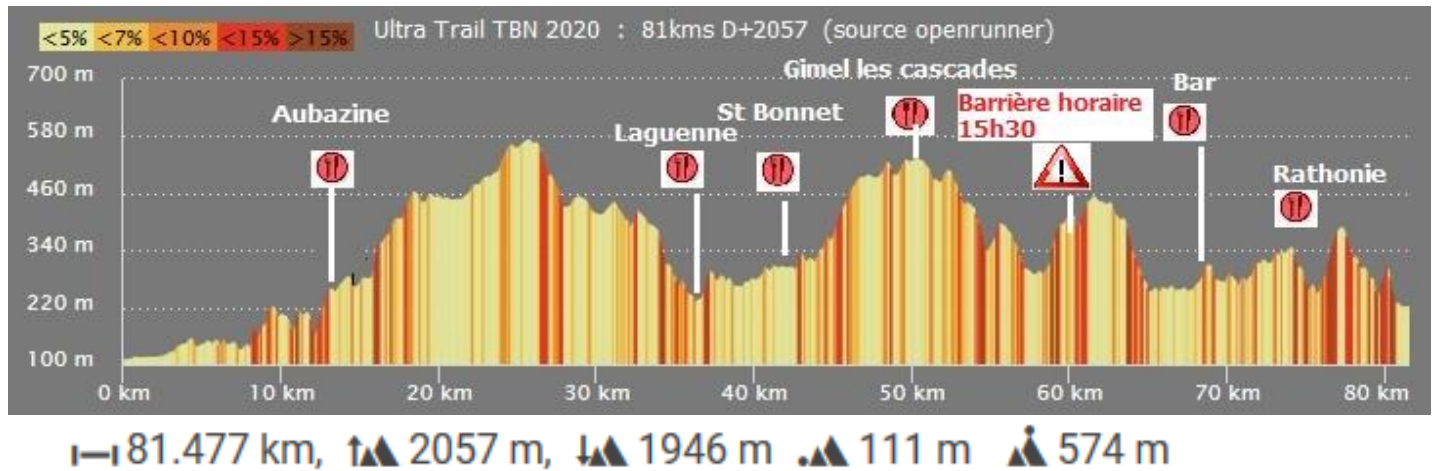
Des points de contrôles seront effectués tout au long du parcours



dimanche
5 AVRIL 2020

La
Tulle-Brive Nature
10ème édition

BRIVE



Article 1-2 : L'ultra trail en relais de 2 coureurs

Ce parcours de **81 km environ**, entre la plaine des jeux des Bouriottes à Malemort et le site de l'Auzelou avenue Faro à Tulle **est une épreuve chronométrée avec classement**. Elle emprunte des chemins communaux, ruraux, mais aussi des chemins privés avec convention de passage uniquement pour cette journée.

Cette épreuve est ouverte en relais de 2 coureurs :

- Le premier va du départ à Laguenne soit 37km
- Le deuxième va de Laguenne à l'arrivée soit 44km

Le relais s'effectue par l'intermédiaire de la puce. Si vous n'avez pas de puce à l'arrivée, il n'y aura pas de chronométrage.

La course est ouverte à tous, licenciés FFA ou non à partir de la catégorie Espoir, né en 2000 et avant. Pour les non licenciés FFA, il faudra présenter un certificat médical de non contre-indication à **la course à pied en compétition** datant de moins d'un an à la date de la course (donc fait après le 5 avril 2019).

Attention la FFA ne reconnaît plus la licence FFtri, donc seules les personnes présentant une licence FFA valide sont dispensées de présenter un certificat médical.

Outre le classement individuel dans chaque catégorie d'âge, il sera établi un classement par équipe FFA sur les 3 premiers coureurs.

Le départ sera donné à **5h30**.

Des points de contrôles seront effectués tout au long du parcours



dimanche
5 AVRIL 2020

La
Tulle-Brive Nature
10ème édition

BRIVE



Article 1-3 : Le trail moyen de 28km « LA TESTARDA »

Epreuve du TTN court voir règlement : <https://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=5904>

Ce parcours de **28 km environ**, entre la commune de Laguette (gymnase) et le site de l'Auzelou avenue Faro à Tulle **est une épreuve chronométrée avec classement**. Elle emprunte des chemins communaux, ruraux, mais aussi des chemins privés avec convention de passage uniquement pour cette journée.

La course est ouverte à tous, licenciés FFA ou non à partir de la catégorie Espoir, né en 2000 et avant (suite à une nouvelle réglementation). Pour les non licenciés FFA, il faudra présenter un certificat médical de non contre-indication **à la course à pied en compétition** datant de moins d'un an à la date de la course (donc fait après le 5 avril 2019).

Attention la FFA ne reconnaît plus la licence FFtri, donc seules les personnes présentant une licence FFA valide sont dispensées de présenter un certificat médical.

La participation à la course implique, outre l'inscription, la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Le départ sera donné à **8h30**.



28.785 km, 725 m, 711 m, 213 m, 537 m

Des points de contrôles seront effectués tout au long du parcours

Article 1-4 : Le trail court de 13km « LA MIA »

Ce parcours de **13 km environ**, entre la commune de Bar et le site de l'Auzelou avenue Faro à Tulle **est une épreuve chronométrée avec classement**. Elle emprunte des chemins communaux, ruraux, mais aussi des chemins privés avec convention de passage uniquement pour cette journée.

La course est ouverte à tous, licenciés FFA ou non à partir de la catégorie Cadet, né en 2004 et avant. Pour les mineurs, il faudra remplir une autorisation parentale. Pour les non licenciés FFA, il faudra présenter un certificat médical de non contre-indication **à la course à pied en compétition** datant de moins d'un an à la date de la course (donc fait après le 5 avril 2019).

Attention la FFA ne reconnaît plus la licence FFtri, donc seules les personnes présentant une licence FFA valide sont dispensées de présenter un certificat médical.



dimanche
5 AVRIL 2020

La
Tulle-Brive Nature
10ème édition

BRIVE



La participation à la course implique, outre l'inscription, la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Le départ sera donné à **10h30**.



13.519 km, ↑ 361 m, ↓ 456 m, ▲ 222 m, ▼ 388 m

Des points de contrôles seront effectués tout au long du parcours

Article 1-5 : Le trail découverte de 5km

Ce parcours de **5 km environ**, constitué d'une boucle avec départ et arrivée sur le site de l'Auzelou avenue Faro à Tulle. **Ce n'est pas une épreuve chronométrée, et il n'y aura pas de classement.** Pour les mineurs, il faudra remplir une autorisation parentale. Elle emprunte des chemins communaux, ruraux, mais aussi des chemins privés avec convention de passage uniquement pour cette journée.

La course est ouverte à tous.

La participation à la course implique, outre l'inscription, la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Le départ sera donné à **11h**.

Article 2 : Inscriptions / retrait des dossards

Soucieux de notre environnement, les inscriptions se font:

- via internet sur le site www.latullebrivenature.com au tarif de (un mail de confirmation de votre inscription sera envoyé) :
 - 40€ pour l'ultra trail
 - 20€ par coureur pour le trail 81km en relais
 - 14€ pour le trail moyen
 - 10€ pour le trail court
 - 6€ pour le trail découverte



dimanche
5 AVRIL 2020

La
Tulle-Brive Nature
10ème édition

BRIVE



- avant **le 22 mars 2020 à 20h** si paiement par chèque
- avant **le 3 avril 2020 à 20h** si paiement par carte bancaire

- la veille et de l'épreuve au tarif de (majoration de 3 €) :
 - 43€ pour l'ultra trail
 - 23€ pour le trail long et le trail ENSEMBLE par inscrits composant l'équipe
 - 17€ pour le trail moyen
 - 13€ pour le trail court
 - 9€ pour le trail découverte

- le samedi 04 avril 2020 :
 - de 9h à 12h à Tulle salle de l'Auzelou avenue Faro
 - de 15h à 18h à Brive, PAROT PREMIUM - BMW BRIVE ZI Teinchurier, 7-9 Av Cyprien Faurie.

Les inscriptions ne seront validées qu'à la réception du paiement.

Si vous payez par chèque la date butoir pour s'inscrire est le dimanche 22 mars 2020 et le chèque doit être envoyé au plus tard le lundi 23 mars 2020, cachet de la poste faisant foi.

ATTENTION pas d'inscription le jour de la course (uniquement retrait des dossards et des puces)

Le retrait des dossards et des puces se fera sur présentation d'une pièce d'identité soit :

- le samedi 04 avril 2020 :
 - de 9h à 12h à Tulle salle de l'Auzelou avenue Faro
 - de 15h à 18h à Brive, PAROT PREMIUM - BMW BRIVE ZI Teinchurier, 7-9 Av Cyprien Faurie.

- le dimanche 5 avril 2020 sur la zone de départ, 1h avant le départ.

Attention : cette année aucun courrier ne vous sera envoyé, vos éventuels bons de transport ou de repas se trouveront dans votre confirmation d'inscription que vous recevrez par mail. Il sera nécessaire de les imprimer.



La
Tulle-Brive Nature
10ème édition



Article 3 : Ravitaillement / Repas

Article 3-1 : Ravitaillements

- l'ultra trail 6 ravitaillements :
 - au Km15 Aubazine
 - au Km36 Laguenne (Château)
 - au Km53 Gimel les Cascades
 - au Km68 Bar
 - au km75 La Rathonie
 - à l'arrivée

- trail moyen 4 ravitaillements :
 - au Km8 St Bonnet Avalouze
 - au Km18 Gimel les Cascades
 - au Km26 Le Mons (Tulle Est)
 - à l'arrivée

- trail court 2 ravitaillements :
 - au Km6 La Rathonie
 - à l'arrivée

- trail découverte 1 ravitaillement :
 - à l'arrivée

Soucieux de préserver notre environnement, il n'y aura plus de gobelets aux ravitaillements, par contre vous pourrez remplir vos bidons ou tout autre contenant que vous aurez avec vous.

Toute assistance personnelle ne pourra se faire que sur les lieux des ravitaillements identifiés ci-dessus.

Article 3-2 : Déchets

Une zone pour jeter les déchets sera aménagée sur 30 mètres après les ravitaillements. Tout coureur surpris en train de jeter des déchets en dehors de ces zones sera mis hors course.

Article 3-3 : Repas

Un repas chaud au tarif de 12€ pourra vous être servi à l'arrivée, **la réservation se fait uniquement par internet lors de votre inscription avant le 29 mars 2020**. Votre coupon vous sera envoyé par mail avec votre confirmation d'inscription, vous devrez l'imprimer.



dimanche
5 AVRIL 2020

La
Tulle-Brive Nature
10ème édition

BRIVE



Article 3-4 : Pasta Partie

Une pasta partie sera organisée le samedi soir entre 18h30 et 21h après la clôture des inscriptions à Brive PAROT PREMIUM - BMW BRIVE ZI Teinchurier, 7-9 Av Cyprien Faurie au prix de 10€, **la réservation se fait uniquement par internet lors de votre inscription avant le 29 mars 2020**. Votre coupon vous sera envoyé par mail avec votre confirmation d'inscription, vous devrez l'imprimer.

Article 4 : Transports

Pour bénéficier des transports gratuits

- à l'aller
 - o Tulle-Malemort départ 4h25
 - o Tulle- Laguenne départ 7h25
 - o Tulle-Bar départ 9h10
 - o Brive- Laguenne départ 7h10
 - o Brive-Bar départ 8h50
 - o Brive-Tulle départ 10h
- et/ou au retour Tulle-Brive de 13h à 19h

La réservation est obligatoire par internet avant le 29 mars 2020 lors de votre inscription (attention, nombre de places limité). Le coupon transport vous sera envoyé par mail avec votre confirmation d'inscription, vous devrez l'imprimer pour le présenter lors de votre montée dans le bus.

Attention, le transport retour est direct entre Tulle et Malemort. Il ne passe pas par Laguenne, Gimel les Cascades, Barr.

Conseils : les différents sites de départ ayant des capacités réduites de parking nous vous recommandons d'utiliser les transports mis gratuitement à votre disposition.

Pour les personnes qui sont un peu éloignées de Brive ou de Tulle, il est plus pratique de :

- laisser la voiture à l'arrivée à Tulle
- Prendre la navette entre Tulle et le site de départ

Cela leur permettra de retrouver leur voiture à l'arrivée et de ne pas dépendre de la navette retour qui ne dessert que Malemort.

Article 5 : Boutique / Récompenses

Lors de la création de l'épreuve, la volonté des deux villes de Brive et de Tulle était notamment de favoriser l'accès à la pratique sportive.

Depuis sa première édition les tarifs proposés restent très bas au regard d'autres organisations identiques.



dimanche
5 AVRIL 2020

La
Tulle-Brive Nature
10ème édition

BRIVE



Dans un cadre financier contraint pour les collectivités et ses partenaires, il a été décidé de maintenir des tarifs d'inscriptions très accessibles, en permettant à ceux qui le souhaitent d'accéder à une boutique pour choisir un produit souvenir.

Sur notre site latullebrivenature.com vous trouverez des articles souvenirs.

Notre boutique sera aussi proposée sur le site d'arrivée, mais avec des produits disponibles en fonction des stocks restants.

Article 5-1 : l'ultra trail 81km

La première équipe FFA ainsi que les 3 premiers du scratch et les premiers de chaque catégorie seront récompensés

Article 5-2 : le relais sur l'ultra trail 81km

Le premier relais masculin, le premier mixte et le premier relais féminin seront récompensés.

Article 5-3 : pour le trail moyen

Les 3 premiers du scratch, les premiers de chaque catégorie et les 3 premières équipes FFA seront récompensés

Article 5-4 : pour le trail court

Les 3 premiers du scratch et les premiers de chaque catégorie seront récompensés

Article 6 : Généralités

Article 6-1 : Repli / Annulation

La participation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. En cas de mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de proposer un parcours de repli. En cas d'annulation de toute ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...), et en cas d'annulation de la part d'un concurrent inscrit (quelle qu'en soit la raison) **aucun remboursement ne pourra être effectué.**

Article 6-2 : Sécurité

- Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile auprès du groupe Générali Assurances.
- Le numéro du PC sécurité sera transmis à chaque participant et inscrit sur les dossards.



dimanche
5 AVRIL 2020

La
Tulle-Brive Nature
10ème édition

BRIVE



- Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche après lui avoir porté assistance.
- Tout participant se doit de respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur
- Des signaleurs seront placés tout au long du parcours à des endroits stratégiques.
- L'assistance médicale sera composée de plusieurs unités mobiles de premiers secours et de médecins.
- Le parcours sera ouvert et fermé par des jalonneurs de l'organisation.
- En cas d'abandon, (si possible sur des sites de ravitaillements) le concurrent doit obligatoirement et immédiatement prévenir les organisateurs. L'organisation décline toute responsabilité si ce signalement n'a pas été effectué.
- Balisage : balises et fanions orange et jaune, panneaux directionnels TBN, peinture au sol orange bio dégradable.
- Matériel obligatoire
 - Ultra trail 81km : frontale, couverture de survie, téléphone portable, 1 litre d'eau au minimum, flasques, bouteille, ou éco-cup (pas de gobelet sur les ravitaillements)
 - 28km : couverture de survie, 1 litre d'eau minimum, flasques, bouteille, éco-cup (pas de gobelet sur les ravitaillements)
 - 13km : aucun matériel obligatoire, 0.5 litre d'eau recommandé (pas de gobelet sur les ravitaillements)
- Les bâtons sont autorisés sur toutes les distances

Article 6-3 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile.

Les participants doivent contrôler si leur assurance leur permet de participer à ce type d'épreuve.

Toute personne non inscrite au départ ainsi que toute personne abandonnant l'épreuve sans en avertir les organisateurs ne pourra prétendre aux garanties de l'assurance.

Article 6-4 : Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.

Article 6-5 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des informations des partenaires de la TBN ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénom, adresse complète, numéro de téléphone et mail.

Article 6-6 : Trace GPX

Comme les parcours traversent de nombreuses propriétés privées, pour lesquelles nous n'avons des conventions de passage que pour le jour de la course, nous ne donnerons pas les traces GPX



dimanche
5 AVRIL 2020

La
Tulle-Brive Nature
10ème édition

BRIVE



Article 6-7 : Vestiaires

Un vestiaire sera organisé sur chaque départ de trail (81km, 28km et 13km) on vous donnera un sac numéroté dans lequel vous pourrez mettre vos affaires que vous retrouverez à l'arrivée.

Pour le 81km vous avez la possibilité de nous confier un deuxième sac ravitaillement personnel que l'on vous déposera au ravitaillement du km 53 à Gimel les Cascades et que l'on vous ramènera également à l'arrivée.